

FICHE TECHNIQUE

Association : Association Olga Spitzer
(Paris Asso : 10366 – Dossier 2022_02311)

Délibération : 2022 DFPE 16

I. OBJET DE LA DEMANDE

L'association « Association Olga Spitzer » a formulé une demande de subvention pour 2022 d'un montant de 207.800 € afin d'assurer le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (MDLF). Le montant qui lui est accordé s'élève à **200.000 €** selon la décomposition suivante :

- Centre de Ressources : 92.000 €
- Espace de Rencontre : 62.000 €
- Médiation Familiale : 46.000 €

Historique subventions DFPE - Mission Familles (toutes actions confondues) - 2016 à 2021 ; subvention 2022 (prévisionnel)

Années	Montants accordés par la DFPE pour le fonctionnement de la MDLF	Montants accordés par la DFPE à l'association
2016	300.000 €	412.000 €
2017	300.000 €	402.000 €
2018	280.000 €	382.000 €
2019	276.400 €	378.400 €
2020	198.800 €	300.800 €
2021	137.034 € + réaffectation de 61.766 € de reprise d'excédent 2019	239.034 €
2022	200.000 €	non arbitré à ce jour pour les actions hors MDLF

L'Association Olga Spitzer est financée depuis 2015 pour son activité à la Maison des Liens Familiaux. En 2016 et 2017, elle a été subventionnée à hauteur de 300.000 €. En 2018, compte tenu des résultats d'activité réellement constatés, elle a perçu une subvention ajustée à 280.000 € ; puis 276.400 € en 2019.

Pour 2020, le montant de la subvention accordée par la DFPE est fixé à 198.800 €.

La baisse du montant de la subvention est due aux deux changements suivants :

- le repositionnement des financements de la CAF sur les espaces de rencontre dont la participation financière passe de 30 à 60 % du prix de revient plafonné ;
- les visites médiatisées (rencontres enfant/parents en présence d'un tiers) ordonnées par le Juge des Enfants dans le cadre d'une mesure confiée à l'Aide Sociale à l'Enfance font dorénavant l'objet d'un marché public piloté par la DASES. Le financement de ces visites sera effectué par l'Aide Sociale à l'Enfance à la prestation et n'est donc plus intégré à la subvention accordée par la DFPE.

Le compte de résultat 2019 de la Maison des Liens Familiaux étant excédentaire d'un montant de 61.766 €, en raison d'une évolution nationale à la hausse du niveau de la prestation de service de la Caf pour l'activité Espace rencontre, il a été décidé de réaffecter cette somme sur l'exercice 2021. En conséquence, la subvention accordée pour 2021 s'est élevée à 137.034 €.

Par ailleurs, l'association est également financée depuis 2012 pour l'action de médiation familiale de son Espace Famille Médiation situé dans le 12e arrondissement, à hauteur de 47.000 €.

Depuis 2015, elle est également financée pour le fonctionnement du Service d'écoute psychologique parents - enfants D.W. Winnicott, dans le 10e arrondissement (65.000 € en 2016 et 55.000 € depuis 2017) en complément d'un financement de la DASES.

II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Synthèse

Nom	Association Olga Spitzer
Adresse du siège social	9, cours des Petites Ecuries - 75010 Paris
Membres du bureau	Michel MORIN - Président Bernard LANDOUZY – Président d'Honneur Maître Daniel PAQUET – Vice-Président Gérard PLUYETTE – Secrétaire Général Geneviève ANDRE – Secrétaire Générale Adjointe Alain RAOUL - Trésorier Jean-Louis DUFEIGNEUX – Trésorier Adjoint
Date de déclaration en préfecture	10 juillet 1923
Objet	Concourir à la protection et à la réinsertion des enfants, adolescents et jeunes majeurs, par des actions de prévention, des interventions éducatives et sociales, des suivis et prises en charge médico-psychologiques, et des contributions à la recherche et la mise en place de mesures nouvelles de protection et de prise en charge de la jeunesse.
Reconnue d'utilité publique	Oui
Convention avec la Ville de Paris	Oui (Convention annuelle)

Activités

Fondée en 1923 et reconnue d'utilité publique en 1928, l'Association Olga Spitzer met en œuvre des actions de prévention et médiation, d'investigation et d'évaluation, des interventions éducatives et sociales, des suivis médico-sociaux, des prises en charge médico-psychologiques au bénéfice d'enfants et d'adolescents et des actions d'insertion en faveur d'adultes. L'association contribue aussi à la recherche et à la mise en place de mesures nouvelles de protection et de prise en charge de la jeunesse.

Dépositaire, dans le cadre de ses actions, de missions de service public, elle concourt à la protection des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs, qu'ils soient en danger dans leur milieu ou qu'ils présentent des difficultés d'ordre psychologique ; et à la réinsertion de ces jeunes dans leurs familles et dans leur environnement (structures scolaires, sociales, professionnelles, de loisirs, etc.). Son action porte aussi sur l'accompagnement d'enfant en situation de handicap, le soutien et l'accompagnement à la parentalité et la prévention des violences familiales.

Elle gère 22 établissements et services à caractère social ou médico-social qui déploient leurs actions à Paris, en Essonne, dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, avec un effectif d'environ 818 professionnels.

Neuf services sont implantés à Paris, dont l'« Espace Famille Médiation » (12e), la Maison des Liens Familiaux (19e), et le service d'écoute psychologique parents-enfants Donald Winnicott (10e).

III. PRESENTATION DU PROJET

Objectifs

La Maison des Liens Familiaux est un lieu ressources autour du maintien des liens familiaux pour les familles et les professionnels proposant des dispositifs tels que la médiation familiale, l'accompagnement à la parentalité, un espace rencontre, un accueil juridique, des visites médiatisées et des évènements sur le thème du lien familial. C'est un lieu pour prévenir les ruptures de lien, accueillir les dysfonctionnements familiaux, restaurer les liens rompus et accompagner leur reprise si nécessaire.

Fonctionnement

L'Association Olga Spitzer assure la gestion et l'animation de la Maison des Liens Familiaux depuis fin 2015. Son local, propriété de la Ville de Paris, d'une superficie de 276 m² en surface utile et comprenant un espace vert de 160 m², est mis à la disposition par la Ville de Paris moyennant un loyer symbolique. Située au 47/49, rue Archereau (19e), elle accueille le public du mardi au vendredi de 9h30 à 18h00 sans interruption (accueil téléphonique ou sur place pour information et prise de rendez-vous) ; un accueil téléphonique est également assuré le lundi de 10h à 16h.

Selon les dispositifs, les horaires de rendez-vous peuvent être étendus pour s'adapter aux disponibilités des familles de 18h à 20h du mardi au vendredi et de 09h30 à 18h le samedi. Le service est ouvert toute l'année, à l'exception de la première quinzaine d'août.

Les différentes activités proposées sont complémentaires entre elles et confirment la nécessité d'une approche globale, transversale et pluridisciplinaire, pour permettre un accompagnement au plus près des besoins des familles parisiennes.

A. Le Centre Ressources

Le Centre Ressources de la MDLF est un espace d'informations, d'échanges et de réflexion. Il vise à favoriser les partages d'expériences, à créer du lien de proximité et des nouveaux réseaux, à sensibiliser chacun pour qu'il s'alerte devant des signes annonciateurs de fragilité du lien familial, et à promouvoir les actions et dispositifs parisiens d'accompagnement à la parentalité.

Le Centre Ressources est à disposition :

- des enfants, des adolescents, des parents, des grands-parents, etc.
- des professionnels exerçant dans les domaines éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques,
- des structures sociales, médico-sociales, scolaires, sanitaires, judiciaires, entreprise et organismes gestionnaires, pouvoirs publics, etc.
- des chercheurs et des étudiants,
- de toute personne à la recherche de documentation et d'information.

L'accueil téléphonique est assuré du mardi au vendredi de 9h30 à 18h sans interruption, pour toute demande d'information ou prise de rendez-vous. Les différents dispositifs proposés par le centre s'organisent quant à eux suivant des horaires spécifiques.

Les ressources et les informations souffrent aujourd'hui d'une forme de dispersion entre de nombreux contenus réalisés indépendamment les uns des autres. Plusieurs actions ont ainsi été mises à disposition des parents et des professionnels, notamment en ligne, avec l'objectif de faciliter leur orientation dans l'offre de services, d'informations et de ressources proposées autour de l'accompagnement du lien familial.

Le Centre Ressources de la MDLF propose :

1. Un accompagnement à la parentalité

Horaires : sur rendez-vous du mardi au vendredi de 9h30 à 20h et un samedi sur deux de 9h30 à 18h. (durée de l'entretien : une heure)

Participation financière : selon un barème en fonction des revenus (de 5€ à 60 € par personne et par entretien)

L'accompagnement à la parentalité s'adresse à toute personne qui souhaite réfléchir à ce qu'elle vit en tant que parent. Les entretiens proposent de clarifier sa situation, de repérer ses ressources internes et externes, et de les mobiliser pour trouver ses propres solutions. Une telle demande signale souvent un conflit sous-jacent et peut éventuellement aboutir à la mise en place d'une médiation familiale.

L'accompagnement à la parentalité est assuré par des professionnels diplômés (psychologues ou médiateurs familiaux DE). Les demandes peuvent concerner des situations de conflits, qui ne peuvent être travaillées en médiation familiale, et également des questionnements de parents en lien avec le développement des enfants ou avec des événements de vie marquant la famille.

Les parents peuvent être reçus seuls ou ensemble, et, en fonction des problématiques soulevées, les enfants peuvent aussi être associés aux séances. Le contenu des entretiens est confidentiel et ne peut faire l'objet d'attestations.

Ce dispositif s'adresse à toutes les formes de familles, en 2021 : 50% des personnes reçues se déclarent célibataires avec enfant(s), séparées, divorcées (incluant les familles monoparentales) et 50% se déclarent en couple (mariage, pacs ou concubinage).

2. Le groupe d'expression et d'entraide pour enfants de parents séparés (nouveau 2021)

En 2021, afin de répondre à des besoins exprimés par les familles, l'équipe de la MDLF a souhaité mettre en place un nouveau dispositif au bénéfice des enfants dont les parents sont séparés : un groupe d'expression et d'entraide se déroulant sous forme d'ateliers collectifs, suivis d'un rendez-vous de bilan pour chaque famille. Le groupe est constitué par tranche d'âge et accueille 8 enfants maximum. Il est animé par une psychologue clinicienne et une médiatrice familiale.

Alors que les dispositifs pour soutenir les enfants de parents séparés sont peu nombreux, que ces enfants ont besoin de s'exprimer en lieu neutre, l'accueil par groupes d'enfants vivant une situation similaire a démontré ses bienfaits, notamment pour permettre l'échange de solutions élaborées par chacun ou en groupe. La MDLF disposait de nombreuses ressources matérielles et humaines pour proposer et faire aboutir ce projet, qui permet également de sensibiliser les parents à ce que vit leur enfant. Présenté dans le cadre du REAAP à la CAF de Paris, la MDLF a reçu un soutien financier pour démarrer ce projet fin 2021 et le poursuivre jusqu'en 2023. L'information de la création de ce groupe à la MDLF a été diffusée au cours du dernier trimestre de l'année : l'accueil des professionnels et des familles a été très favorable. La constitution des groupes va toutefois demander un important travail de communication.

3. Accueil juridique

Horaires : sur rendez-vous chaque semaine, en alternance le mardi de 14h à 17h ou le jeudi de 9h30 à 12h30.

Participation financière : selon un barème en fonction des revenus (de 5€ à 60 € par personne et par entretien)

L'accueil juridique est un lieu d'écoute qui s'adresse aux personnes qui recherchent une information et une assistance ponctuelle en droit de la famille, notamment sur les droits et devoirs de chacun dans le

couple et vis-à-vis de la famille, lors d'une séparation ou lors d'un divorce et leurs conséquences juridiques : la résidence des enfants, l'exercice de l'autorité parentale, les droits des enfants, l'obligation alimentaire, le partage des biens et la liquidation...

La permanence est assurée en alternance une demi-journée par semaine par deux avocates spécialisées en droit de la famille. De par leur expérience des procédures, des audiences et de leur pratique de « terrain » du conflit familial, ces professionnelles sont en position de répondre très concrètement aux familles.

4. Des actions partenariales menées par l'équipe transversale de la MDLF

a. Des réunions d'information

Ces réunions ont pour but de faire connaître les activités de la MDLF auprès de partenaires suivants : services municipaux, secteur social, Protection de l'Enfance, Éducation Nationale, centres socio-culturels, équipes de développement local, association de soutien aux familles, etc.

Depuis 2020 et la crise sanitaire, l'association propose un nouveau format de rencontre partenariale en intégrant la visioconférence dans ses pratiques afin de pouvoir continuer à faire connaître les activités de la MDLF.

La MDLF est également engagée activement dans le travail mené au sein des fédérations auxquelles elle adhère : la Fédération des Espace de Rencontres (FFER), la Fédération Nationale de la Médiation Familiale (FENAMEF) et l'Association Pour la Médiation Familiale (APMF), en participant aux projets proposés, aux réunions de réseau, aux journées d'étude et assemblées générales.

b. Le café de la MDLF

En 2020, afin de promouvoir l'ensemble des activités de la MDLF et avec une attention particulière autour de la médiation familiale, une nouvelle rencontre régulière a été créée dans les locaux de la MDLF: le café de la MDLF. Chaque 3^e mardi du mois, de 9h30 à 11h, l'association propose aux professionnels intéressés de découvrir les activités de la MDLF en participant à un moment convivial. Il permet également aux professionnels présents de mieux se connaître et d'identifier leurs complémentarités, et ce avec la volonté de renforcer le réseau d'accompagnement des familles parisiennes en travaillant en transversalité.

5. La Médiathèque

a. Le centre de documentation

Horaires : sur rendez-vous du mardi au vendredi de 9h30 à 18h (excepté le mercredi après-midi). Une documentaliste est présente une journée par quinzaine, disponible pour les familles et les professionnels.

Participation financière : aucune participation financière n'est demandée.

Cet espace de documentation est dédié aux familles (parents, adolescents et enfants, grands-parents, etc.) qui se rendent à la MDLF, ainsi qu'aux professionnels partenaires et aux étudiants. Les familles reçues en médiation familiale, accompagnement à la parentalité, accueil juridique, Espace de Rencontres ou visites en présence d'un tiers, peuvent profiter de leur passage à la MDLF pour consulter et emprunter des ouvrages au moment de leur venue.

Sur place, un espace d'information et de documentation est à disposition sur les sujets centrés sur le lien familial : le couple, la séparation, la famille recomposée, l'éducation, l'enfance, l'adolescence, etc.

Différents supports sont proposés : ouvrages techniques, romans, bandes dessinées, livres animés, revues. Des jeux, des films et documentaires audiovisuels sont également mis à disposition.

Les ouvrages peuvent être empruntés pour une durée d'un mois, après la signature d'une convention de prêt (règlement intérieur de la documentation de la MDLF et formulaire de prêt qui recense les documents empruntés).

Les ressources documentaires à l'intention des familles sont référencées sur le site internet, pour en faciliter la recherche (une recherche thématique permet à chacun de trouver plus facilement ce dont il a besoin). La sélection présentée sur la page dédiée est aléatoire à chaque connexion, pour mettre en avant un large choix.

Les ouvrages peuvent être empruntés pour une durée d'un mois, après signature d'une convention de prêt.

b. les petits déjeuners débats

Ils réunissent des familles et des professionnels d'horizons différents, qu'ils soient acteurs du champ de l'enfance, de l'Éducation Nationale, de la Justice et de la Santé. Ils fonctionnent sur inscription préalable, du fait du nombre de places limitées à 45 sur place ou 90 en visioconférence et sont gratuits pour tous.

Ces petits déjeuners débats ont pour objectif de :

- permettre aux familles d'être informées et d'échanger ensemble et avec des professionnels sur des sujets d'actualité auxquelles elles sont sensibles,
- mobiliser les professionnels autour de problématiques communes permettant une approche transversale et pluridisciplinaire,
- encourager les interactions,
- favoriser les échanges et le partage d'expérience,
- créer du lien de proximité et des nouveaux réseaux,
- faire connaître les initiatives et les structures en lien avec la parentalité à Paris.

c. Les ressources numériques (la médiathèque en ligne)

L'information aux familles constitue pour la MDLF un enjeu important, pour participer à la prévention des ruptures de liens familiaux. Afin de permettre à un large public un accès le plus favorable possible aux ressources en matière d'accompagnement du lien familial, la MDLF a mis en place un panel de ressources numériques disponibles sur le site internet (www.maisondesliensfamiliaux.fr)

Les ressources documentaires de l'Association Olga Spitzer sont accessibles gratuitement moyennant une inscription.

a. l'agenda numérique

L'agenda recense les événements, groupes de paroles, rencontres, animations dans Paris autour des préoccupations quotidiennes des familles (parentalité, scolarité, relation parent/enfant, vie affective et relationnelle de l'enfant et de l'adolescent, santé, etc.)

Des formulaires de contact sont disponibles afin que les partenaires puissent partager les événements qu'ils organisent autour de l'accompagnement du lien familial pour les familles parisiennes.

b. l'annuaire des liens familiaux (auparavant annuaire de la parentalité)

Cet annuaire, exhaustif et géolocalisé, s'adresse aux familles et aux professionnels : il répertorie l'ensemble de dispositifs et services parisiens (associations, centres de soin, lieux d'accueil, etc.) autour de l'accompagnement du lien familial, de la parentalité et de la séparation.

Il est organisé en rubriques thématiques et offre une entrée par situations/besoins permettant ainsi de guider les personnes dans leur recherche.

Comme pour l'agenda numérique, des formulaires de contact ont été créés pour permettre aux partenaires de mettre à jour plus facilement les informations concernant leurs structures. Cet outil demande une veille constante permettant une mise à jour régulière.

En 2021, une refonte de cet annuaire a été mise en ligne, dans le but de rendre les différentes catégories plus pertinentes et ainsi faciliter la recherche d'information. Pensé au départ comme un annuaire à destination des parents, il rassemble aujourd'hui des données utiles à tous les membres de la famille. Son nom a ainsi été modifié, pour mieux refléter cette dimension.

c. les actualités

Afin d'enrichir la possibilité d'accès aux ressources, informations et actualités, la MDLF propose la diffusion des informations sur trois supports différents :

- une page Facebook
- la rubrique actualités sur le site Internet
- une newsletter mensuelle

d. les fiches juridiques et pratiques

Ces fiches sont réalisées et diffusées dans le cadre des « petits déjeuners débats », elles proposent des informations et ressources aux familles et professionnels sur des thématiques travaillées et réalisées par l'équipe de la MDLF :

- **les fiches juridiques** offrent des informations relatives au droit de la famille ;
- **les fiches pratiques** ont pour objet de sensibiliser familles et professionnels sur des signes annonciateurs de fragilité du lien familial.

Ces fiches sont consultables et téléchargeables sur le site internet.

e. Les podcasts de la MDLF

Depuis 2020, l'équipe de la MDLF a travaillé sur un nouveau type de ressources, afin de rendre accessible l'information aux familles et aux professionnels au travers de nouvelles formes de contenus, plus contemporaines. Les podcasts de la MDLF ont ainsi pour objectif d'aborder des thèmes variés et de pouvoir partager des ressources sur le lien familial.

B. Consultations de médiation familiale

Horaires : sur rendez-vous du mardi au vendredi de 9h30 à 20h et un samedi sur deux de 9h30 à 18h.

L'entretien d'information dure en moyenne 45 minutes.

Les séances de médiation durent en moyenne une heure et demie.

Participation financière : selon le barème de la CNAF (de 2 € à 131 € par personne et par entretien de médiation). L'entretien d'information (présentation du déroulement des séances et recueil du consentement) est financé, aucune participation n'est demandée aux personnes.

La médiation familiale propose un espace d'échange et de réflexion permettant à des personnes en situation de conflit, de crise ou de rupture, de prendre des décisions ensemble avec l'aide d'un tiers, impartial, indépendant et qualifié : le médiateur familial.

Le médiateur familial soutient les membres de la famille dans leur expression, leur écoute et leurs prises de décisions, que ce soit en amont des conflits, lors d'une décision de séparation ou en situation de

rupture. Le processus de médiation familiale s'effectue sur plusieurs mois (entre trois et six en moyenne) avec un nombre variable d'entretiens.

Au-delà des questions de rupture et de séparation, ce dispositif s'adresse à tous types de conflits dans la famille, dont des conflits de fratrie, des conflits conjugaux, des conflits parents-jeune adulte ou des conflits autour de la période de l'adolescence. Il s'agit pour les personnes de clarifier la problématique, d'évaluer les besoins de chacun, de prendre des décisions ou de s'engager à des changements significatifs dans leur quotidien.

La médiation familiale peut être conventionnelle si les personnes viennent spontanément ou judiciaire si elles sont orientées par un magistrat.

Les entretiens d'information et les séances de médiation familiale ont lieu dans les locaux de la MDLF. Ils peuvent également être réalisés par téléphone pour des raisons de difficultés de déplacement ou d'éloignement, ou par visioconférence, suivant un protocole élaboré par le service définissant un cadre et des règles spécifiques.

Une expérimentation a eu lieu au Tribunal Judiciaire entre mai et juillet 2021 lors d'audiences se tenant dans le cadre de la nouvelle procédure de divorce. Elle devait permettre de donner des informations sur la médiation familiale à cette occasion. Le bilan peu concluant à l'issue de cette période a mené à son interruption.

Une nouvelle organisation des permanences au Tribunal Judiciaire a été proposée, suivant un planning préétabli en concertation avec les services parisiens de médiation familiale et sur rendez-vous pour les familles (dans la mesure du possible).

Une permanence mensuelle d'information est assurée par les médiateurs familiaux de la MDLF à la Cour d'Appel (CA) de Paris (au cours d'une audience, les personnes peuvent être invitées par le magistrat à se rendre à la permanence d'information).

Un bilan de ces expérimentations devrait être réalisé en juin 2022.

C. L'Espace de rencontre

Horaires : le mercredi de 13h30 à 18h30 et le samedi en continu de 9h30 à 18h30 pour les rencontres parents-enfants, et sur rendez-vous du mardi au vendredi de 9h30 à 18h pour les entretiens préalables, intermédiaires et bilans avec les familles.

Participation financière : des frais de dossier, d'un montant de 30 euros, sont demandés à chacun des parents pour la durée des rencontres.

L'espace de rencontre (enfant – parent) concerne principalement des parents en situation de séparation ou de divorce ; en cas de situation de grands conflits, il leur permet de ne pas se rencontrer lorsque leur enfant est accueilli par l'autre parent. Il peut aussi concerner le maintien des relations enfants - grands-parents, par exemple.

L'espace de rencontre est un espace transitoire pour renouer et/ou maintenir des contacts entre parents et enfants, dans le respect de chacun. Il donne l'occasion aux parents de se mobiliser pour rechercher éventuellement d'autres modalités de rencontre pour le futur. L'espace de rencontre est un espace neutre où l'intérêt de l'enfant est préservé durant l'exercice du droit de visite ou lorsqu'un parent confie l'enfant à l'autre. Il est soit sollicité par les parents de manière spontanée (origine conventionnelle), soit à la suite d'une décision judiciaire (Juge aux Affaires Familiales ou Juge des Enfants).

L'accueil est assuré par une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'accompagnement des familles en situation de conflit (médiateurs familiaux, psychologues et éducateurs de jeunes enfants). La présence de professionnels ayant une bonne connaissance des services de Protection de l'Enfance est précieuse pour faire face à tous types de situation. La formation continue, le travail régulier en réunions d'équipe et en analyse de pratiques participent fortement à l'implication des professionnels dans cette activité.

Les familles accueillies traversent des conflits familiaux importants et leurs fragilités ne sont pas toujours identifiées au démarrage. Certains parents, hébergeants ou visiteurs, ont des difficultés à respecter la décision du Juge et le cadre des rencontres : il est important de leur proposer un accompagnement de qualité pour les soutenir dans leurs responsabilités parentales et prévenir de nouvelles ruptures de liens familiaux. Cet engagement permet à des familles d'améliorer leurs relations à l'issue de ce dispositif, voire parfois à en sortir plus rapidement que prévu, en renouant des liens sécurisés dans un contexte plus apaisé. Lorsqu'elle est possible, une médiation familiale est souvent une orientation proposée aux parents.

Dans le cadre des mesures d'origine conventionnelle, le nombre de visites et d'entretiens et le calendrier des rencontres font l'objet d'une convention avec chaque famille (d'une durée de trois mois renouvelable une fois). Des entretiens préalables avec les parents sont réalisés pour faire un point initial sur la situation et établir un calendrier des rencontres. L'enfant est également reçu avec le parent chez qui le domicile principal de l'enfant a été établi, avant la première rencontre.

Un temps de débriefing (15 minutes) est systématiquement proposé au parent visiteur en amont et après les rencontres, et régulièrement aux enfants ou au parent chez qui le domicile principal de l'enfant a été établi.

Différentes modalités sont possibles :

- des rencontres à l'intérieur de l'Espace de rencontre ;
- des rencontres avec des sorties possibles, sauf avis contraire du juge et après quelques visites au sein de l'Espace de rencontre ;
- un accompagnement du passage de l'enfant de l'un à l'autre de ses parents sauf avis contraire du juge et après quelques visites au sein de l'Espace de rencontre

L'association souhaite renforcer sa capacité de réception des familles en proposant une journée d'ouverture supplémentaire le dimanche, afin de répondre davantage aux besoins des familles parisiennes qui traversent des conflits.

D. Visites en présence d'un tiers

Les visites en présence d'un tiers (rencontres enfant – parent en présence d'un tiers) s'inscrivent dans un dispositif de Protection de l'Enfance.

Lorsqu'un Juge des Enfants décide de confier un enfant à une personne (parent, Tiers Digne de Confiance, ou membre de la famille), à l'Aide Sociale à l'Enfance ou à un établissement dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, il peut décider que le droit de visite du ou des parents s'exerce en présence d'un tiers, dans un lieu désigné par lui-même, par l'établissement ou le service à qui est confié l'enfant. Ces visites permettent à l'enfant de maintenir ou reconstruire un lien avec son parent (ou autre membre de sa famille), tout en étant protégé ; elles peuvent également participer à soutenir le parent en difficulté.

La MDLF organise des visites en présence d'un tiers à la demande de l'ASE de Paris selon un fonctionnement défini dans le cadre d'un marché public à commande. Depuis 2020, cette activité n'entre plus dans le financement accordé par la DFPE.

Durée de l'action

La Maison des Liens Familiaux est ouverte toute l'année du mardi au samedi à l'exception de la première quinzaine d'août.

Bénéficiaires de l'action

La Maison des Liens Familiaux s'adresse principalement aux familles parisiennes en situation de conflit, de séparation ou de rupture de liens, mais aussi aux professionnels en contact avec ces familles.

Personnel

Le personnel de la Maison des Liens Familiaux est salarié et se compose, en prévisionnel 2022, de 19 personnes (dont 5 à recruter) :

- 6 médiateurs familiaux (4,05 ETP)
- 1 médiatrice familiale - psychologue (1 ETP)
- 3 psychologues (0,85 ETP)
- 2 documentalistes (0,2 ETP)
- 2 coordinatrices (2 ETP)
- 1 secrétaire (1 ETP)
- 2 éducateurs (1,25 ETP)
- 1 responsable comptable (0,4 ETP)
- 1 directrice (0,8 ETP)

Soit 11.55 ETP au global.

La répartition entre les différentes activités se présente comme suit :

A. Centre ressources

- 1 médiatrice familiale - psychologue (0,2 ETP)
- 2 documentalistes (0,2 ETP)
- 1 secrétaire (0,15 ETP)
- 1 responsable comptable (0,05 ETP)
- 1 directrice (0,2 ETP)
- 1 éducatrice (0,1 ETP)
- 1 coordinatrice (0,15 ETP)
- 4 médiatrices familiales (0,55 ETP)

Soit 1.6 ETP au global.

B. Médiation familiale

- 5 médiateurs familiaux (1,8 ETP)
- 1 médiatrice familiale - psychologue (0,35 ETP)
- 1 secrétaire (0,35 ETP)
- 1 responsable comptable (0,2 ETP)
- 1 directrice (0,2 ETP)

Soit 2,9 ETP au global.

C. Espace de rencontre

- 5 médiateurs familiaux (1,55 ETP)
- 1 médiatrice familiale - psychologue (0,35 ETP)
- 3 psychologues (0,75 ETP)
- 2 coordinatrices (1,55 ETP)
- 1 secrétaire (0,5 ETP)
- 2 éducateurs (0,95 ETP)
- 1 responsable comptable (0,15 ETP)
- 1 directrice (0,3 ETP)

Soit 6,1 ETP au global.

Activités 2021 (réel du 01/01/2021 au 31/10/2021) et objectif 2022

L'activité 2021 de la Maison des Liens Familiaux concerne des chiffres arrêtés au 31 octobre 2021 et sur des chiffres prévisionnels jusqu'à la fin de l'année.

Au 31 octobre 2021, les activités proposées par la MDLF ont permis de toucher 591 familles parisiennes différentes pour 859 enfants concernés dont 147 enfants reçus dans un des dispositifs de la MDLF. (estimation 2021 en année pleine : 682 familles pour 988 enfants concernés dont 169 reçus dans un des dispositifs de la MDLF).

(En 2020, les activités proposées par la MDLF avaient permis de toucher 539 familles parisiennes pour 774 enfants concernés dont 124 reçus dans les dispositifs de la MDLF).

A. Le Centre Ressources

1/ Accompagnement à la parentalité

	Réel 2019	Réel 2020	Réel au 31/10/2021	Estimation 2021
Nombre d'entretiens	65	51	112	129
Nombre de familles reçues	39	39	43	49
Nombres d'enfants concernés	63	45	66	76

En 2021, cette activité est en forte augmentation par rapport à l'année dernière : une hausse de 153% du nombre d'entretiens réalisés, pour un nombre de familles également en augmentation de 25%.

L'association avait constaté une hausse des demandes d'accompagnement à la parentalité lors du dernier trimestre 2020, où le deuxième confinement d'octobre 2020 avait pu être un motif pour les parents d'engager cette démarche, après avoir vécu des difficultés relationnelles et éducatives lors du premier confinement. Cette tendance s'est maintenue en 2021, où les parents expriment des besoins d'accompagnement individuel plus importants et de manière plus soutenue (la moyenne du nombre d'entretiens par famille est de 2,6 entretiens en 2021 pour 1,3 en 2020).

Objectifs 2022

- Renforcer la capacité de réception de familles dans ce dispositif ;
- Poursuivre le travail de réflexion sur les contours et la dénomination de ce dispositif ;
- Constituer un réseau de professionnels pour orientation

2/ Accueil juridique

	Réel 2019	Réel 2020	Réel au 31/10/2021	Estimation 2021
Nombre d'entretiens	108	104	102	117
Nombre de familles reçues	87	88	82	94
Nombres d'enfants concernés	138	136	136	156

En 2021, de manière prévisionnelle, cette activité devrait être en hausse de 12% par rapport à 2020.

Cette augmentation s'explique par un nombre de permanence un peu plus important que l'année dernière où le premier confinement de mars avait entraîné un arrêt de l'activité pendant 2 mois. Elle s'explique également par une procédure mise en place pour consolider la réalisation de cette activité (rappel systématique des familles la veille de leur rendez-vous, pour limiter le nombre de rendez-vous non honorés).

Objectifs 2022

- Poursuivre la collaboration avec les avocates expérimentées en droit de la famille, pour s'appuyer sur leurs connaissances et expériences des procédures.
- Organiser une rencontre annuelle au minimum sur une thématique juridique à l'intention des familles et des partenaires (lors des petits déjeuners débat).

3/ Des actions partenariales menées par l'équipe transversale de la MDLF

a. Des réunions d'information

Au 31 octobre 2021, la MDLF a organisé 5 réunions partenariales dans les locaux de la MDLF à l'intention d'équipes de professionnels de différentes institutions (intervenants sociaux en commissariat, associations de proximité en soutien des familles, étudiants de formation à caractère social). L'équipe de la MDLF a également participé à 3 réunions ou manifestations organisées par des partenaires (services sociaux de proximité, forum des associations, service de protection de l'enfance). Au total, 90 professionnels ont été concernés par ces réunions partenariales.

b. Le café de la MDLF

Au 31 octobre 2021, 10 cafés de la MDLF ont pu être organisés (dont 9 en visioconférence), permettant à 53 professionnels d'y participer. (en 2020, 4 cafés pour 34 professionnels).

4/ La Médiathèque

a. Le centre de documentation

	Réel 2019	Réel 2020	Réel au 31/10/2021	Estimation 2021
Nombre de familles reçues	60	41	51	59
Nombres de documents empruntés	100	62	67	77

En 2021, le nombre de prêts d'ouvrages est en augmentation, soit +24% par rapport à 2020. L'activité de l'espace de documentation reste probablement encore impactée par la crise sanitaire (marquée sur le premier semestre), inférieure par rapport à 2019 (100 ouvrages empruntés).

Objectifs 2022

- Renforcer la veille active sur les publications et articles récents.
- Promouvoir l'accès des familles et des professionnels au service.

b. Les petits déjeuners débats

En 2021, les petits déjeuners débat ont été proposés sous la forme d'un cycle (3 volets) sur le thème des enfants exposés aux violences conjugales. Afin de garantir un accueil dans des conditions répondant aux normes de sécurité sanitaire, une organisation en visioconférence a été privilégiée. Deux volets ont déjà eu lieu :

1/ un volet juridique

Cette séance a été animée par une avocate qui intervient à la MDLF et qui a pu exposer la législation actuelle, les différentes voies judiciaires et partager son expérience. L'objectif était de répondre aux nombreuses questions que ce thème soulève : Qui et comment alerter ? Comment orienter les victimes ? Quelle protection demander pour la victime ? Pour les enfants ?

Cette rencontre a permis de distinguer ce que chaque juridiction peut décider et de comprendre l'intérêt et les limites de chaque procédure au regard de la situation des personnes.

57 participants ont été accueillis dont 55 professionnels et 2 familles.

2/ un volet psychologique

Cette séance a été animée par une psychologue spécialisée dans le suivi des enfants et adultes victimes de violences. L'objectif était de répondre aux nombreuses questions que ce thème soulève : Quels sont les effets psychologiques des violences conjugales sur les enfants qui y sont exposés ? Comment repérer les signes révélateurs d'impacts traumatiques ? Quel accompagnement et/ou orientation proposer ?

Cette rencontre a permis d'exposer l'état des connaissances actuelles et les conséquences des violences conjugales en fonction de l'âge des enfants et du contexte.

88 participants ont été accueillis dont 85 professionnels et 3 familles.

Un dernier volet sur le lien enfant-parent est prévu en décembre 2021.

Objectifs 2022

- Renforcer la promotion des petits déjeuners auprès des familles.
- Renforcer le réseau de partenaires intéressés de participer à l'animation des petits déjeuners.

c. Les ressources numériques (la médiathèque en ligne)

La MDLF a poursuivi son travail d'enrichissement des outils numériques ainsi sur une période allant de 31 janvier au 31 octobre 2021, le site Internet a enregistré 58 071 utilisateurs et 72 766 sessions (pour rappel sur la période similaire en 2020 : 46 885 utilisateurs et 59 596 sessions).

Pour autant, ces utilisateurs ont une activité différente par rapport à la même période en 2020, avec un total de 158 104 pages vues et en moyenne 2,17 pages consultées par session (246 136 pages vues et 4,14 pages consultées par session sur la période similaire en 2020).

Les pages d'accueil et de présentation des activités de la MDLF restent parmi celles les plus consultées, suivies par celle de l'annuaire et de l'agenda.

- L'agenda numérique
- La page Facebook
- La rubrique actualités sur le site internet

- La Newsletter

		Réel 2019	Réel 2020	Réel au 31/10/2021	Estimation 2021
Agenda numérique	Nombre d'évènement renseignés sur l'agenda	217	212	205	236
Page Facebook	Nombre d'actualités publiées sur la page Facebook	136	380	278	320
	Nombre d'abonnés à la page Facebook	100	132	150	158
Rubrique actualités sur Internet	Nombre d'actualités publiées sur le site	115	313	228	262
Newsletter	Nombre de destinataires de la newsletter	550	774	953	1.005

- Les fiches juridiques

Au 31 octobre 2021, l'équipe de la MDLF a réalisé des fiches en lien avec le cycle de petits déjeuners débats organisé sur le thème « Les enfants exposés aux violences conjugales » :

- 5 fiches juridiques sur les thèmes suivants :
 - Alerter
 - Le dépôt de plainte et la procédure pénale
 - Saisir le Juge aux Affaires Familiales en urgence
 - Le Juge Aux Affaires familiales et le Juge des enfants
 - Zoom sur les dispositifs : Téléphone Grave Danger (TGD) et Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)
- 5 fiches pratiques sur les thèmes suivants :
 - Être "exposé" aux violences conjugales
 - Symptomatologie repérée
 - Facteurs en jeu dans la symptomatologie
 - Rôle et stratégie de l'enfant
 - Repérage et accompagnement

- Les podcasts de la MDLF

En 2021, l'équipe travaille sur un podcast qui sera réalisé à l'issue du cycle des trois petits déjeuners débats de l'année (sortie fin 2021 ou début 2022).

Par ailleurs, l'équipe de la MDLF a accueilli une créatrice de podcast (ArteRadio) pour lui permettre de faire des enregistrements d'extraits sonores d'entretiens de médiation. Son podcast a été diffusé le 27 octobre 2021 : https://www.arteradio.com/son/61669009/comment_bien_se_separer

Objectifs 2022

- finaliser la mise à jour des données de l'annuaire des liens familiaux.
- étudier un projet d'intégration d'une recherche complète de ressources sur le site internet.
- redéfinir la stratégie autour des ressources créées par la MDLF (fiches, podcasts, ...).
- renforcer la veille sur les évènements et actualités à diffuser sur les différents outils numériques.
- renforcer la promotion du site internet auprès de nos partenaires grâce à un meilleur relais sur leurs sites web, pour améliorer les statistiques de fréquentation.
- définir une stratégie autour des réseaux sociaux, en lien avec celle de l'association.

B. Consultations de médiation familiale

	Réel 2019	Réel 2020	Réel au 31/10/2021	Estimation 2021
Nombre de familles	336	277	281	323
Nombres d'enfants	568	434	463	532
Nombre d'entretiens d'information	312	317 (+ 26 réunions collectives)	302	347
Nombre de séances de MF	264	193	255	293
Nombre de MF	108	81	88	97
Nombre de MF terminées	87	63	67	77
Nombre de MF conventionnelles terminées	96	6	57	66
Nombre de MF judiciaires terminées	12	57	10	11
Nombre de MF avec accord (oral et écrit)	54	30	42	48
Nombre de MF sans accord mais avec apaisement du conflit	18	21	9	10

En 2021, compte tenu de la situation sanitaire, la médiation familiale a été proposée aux familles en présentiel et à distance pour leur permettre d'y recourir dans les conditions les plus. Cependant, l'association a noté une forte préférence des familles pour les rendez-vous en présentiel.

Les premières données statistiques confirment la bonne reprise de l'activité : de manière prévisionnelle en 2021, le nombre de rendez-vous d'information augmente de 5% et le nombre de séances de médiation familiale augmente de 52%, en lien avec le nombre de processus qui augmente de 20% par rapport à 2020. Cette activité, qui retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire, confirme les besoins importants des familles d'être accompagnées lorsqu'elles traversent des conflits.

Les médiations familiales conventionnelles représentent 85% des médiations terminées. Cette part d'activité conventionnelle retrouve le niveau d'avant la crise sanitaire (89% en 2019), le premier confinement de 2020 ayant perturbé le fonctionnement de l'activité du Tribunal Judiciaire et de la Cour d'appel de Paris. La MDLF reste solidement identifiée comme un lieu de prévention des ruptures de liens.

Concernant l'activité conventionnelle, l'orientation des familles reçues en médiation se fait majoritairement par la MDLF (déjà venus/autres dispositifs 30%, bouche à oreille 23 %), puis par internet (10%) et par nos partenaires (travailleurs sociaux 10%, thérapeutes/médecins/psychologues 9%, secteur associatif 7%, monde judiciaire 7% et mairies d'arrondissement/écoles 4%). La forte augmentation de la proportion de personnes déjà venus en MF ou pour un autre dispositif de la MDLF (elle était de 9% 2020) est certainement à mettre en lien avec la crise sanitaire qui a marqué l'interruption d'un nombre important de processus de MF en 2020. Le bouche à oreille prend aussi davantage d'ampleur en 2021 (11% en 2020).

L'activité judiciaire de médiation familiale sera étudiée de manière plus détaillée dans le rapport de fin d'année. L'association note déjà cependant un nombre similaire de familles reçues dans le cadre des permanences tenues au TJ et à la CA, malgré un nombre plus important de permanences (15 prévues en 2021 pour 11 réalisées en 2020).

La MDLF participe également aux réunions des services parisiens de médiation familiale, organisées autour de la collaboration avec les JAF du TJ de Paris et de la promotion de la médiation familiale. De par son projet initial, la MDLF s'inscrit avec une volonté forte de participer à la cohésion entre les

services. Une réflexion a été engagée en 2021 autour de la création d'une charte des services parisiens de médiation familiale, avec l'intention d'améliorer l'organisation de travail de ce collectif et sa coordination. La diversité des fonctionnements des services n'a pas encore permis de trouver des modalités qui permettent une adhésion totale, mais le travail engagé se poursuit.

Par ailleurs, les médiateurs familiaux de la MDLF, en collaboration avec ceux d'Espace Famille Médiation, ont travaillé sur une procédure de service autour de la Médiation Familiale Parent-Adolescent, afin renforcer le cadre de cette pratique. Si des demandes ont commencé à arriver dans le service, un travail de communication et promotion doit encore être mené pour renforcer la part de cette activité.

Objectifs 2022

- Renforcement de l'accueil des familles avec une journée d'ouverture supplémentaire le lundi ;
- Promouvoir la médiation familiale Parent-Adolescent, en travaillant notamment sur la création d'un flyer dédié ;
- Consolider le réseau avec les partenaires municipaux et réfléchir à une stratégie « d'aller vers » ;
- Participer au collectif des services parisiens conventionnés de médiation familiale et s'impliquer dans la définition d'une stratégie parisienne de promotion de la médiation familiale conventionnelle ;
- Promouvoir la médiation familiale auprès de nos partenaires et des familles en utilisant davantage la visio-conférence ;
- Co-animer des réunions thématiques avec nos partenaires à l'intention des familles.

C. Espace de rencontre

	Réel 2019	Réel 2020	Réel au 31/10/2021	Estimation 2021
Nombre de mesures en cours	31	41	46	47
Nombre de mesures en attente	13	29	24	31
Nombre de mesures terminées	49	44	62	67
Nombres de mesures terminées (sans rencontre)	18	16	24	27
Nombre total de mesures demandées	111	130	156	172
Nombre de nouvelles mesures	65	85	86	95
Nombres de familles	103	72	123	142
Nombre d'enfants concernés	149	108	184	212
Nombre d'entretiens réalisés	202	230	238	274
Nombre d'entretiens annulés	24	27	26	30
Nombre de rencontres réalisées	551	422	592	681
Nombre de rencontres annulées	221	280	78	90

En 2021, l'activité est restée impactée par la crise sanitaire, notamment avec une liste de situations en attente encore élevée et un nombre plus important de situations avec des violences conjugales (34% des situations, contre 29% en 2020 et 23% en 2019). Les mesures se répartissent entre le judiciaire à 82% et le conventionnel à 18%, avec une légère hausse de l'activité conventionnelle en 2021 (13% en 2020).

Les premières données statistiques confirment la bonne reprise de cette activité par rapport à 2020 : le nombre de mesures demandées en 2021 devrait être en augmentation de 32%. Le nombre de mesures mises en place (= terminées + en cours) augmentera également de 34%.

Le nombre de rencontre réalisé augmente de 61% par rapport à 2020 (où de nombreuses rencontres avait été annulées lors de l'interruption d'activité lors du premier confinement) et de 26% par rapport à 2019, ce qui confirme notre meilleure organisation pour recevoir davantage de familles.

En effet, afin de faire face aux demandes et aux différents types de demandes (situations avec des violences conjugales par exemple), l'association a revu son organisation, tout en tenant également compte des contraintes sanitaires. Cette adaptation amène également un temps renforcé des réunions cliniques d'équipe où sont abordées les interventions auprès des familles.

L'organisation est la suivante :

- Échanges téléphoniques préalables supplémentaires pour faciliter la mise en place d'entretiens préalables ;
- Entretiens préalables et intermédiaires supplémentaires pour être à l'écoute de la famille et de la réactivation possibles d'éléments traumatiques ;
- Temps d'adaptation allongé pour une meilleure observation des réactions des enfants ;
- Disponibilité renforcée des professionnels lors des premières rencontres (toujours organisées dans un cadre collectif) et de la coordinatrice pour des échanges téléphoniques durant la mesure.
- Partenariat plus étoffé avec le réseau (services de protection de l'enfance, lieux d'écoute et de prise en charge psychologique et/ou éducatives, SPIP, TISF, lieux d'information juridique...).

L'objectif d'activité fixé par la DFPE, soit l'organisation de 500 rencontres, sera atteint en 2021 : il devrait y avoir une augmentation de 10% du nombre de rencontres programmées, en lien avec l'augmentation du nombre de mesures mises en place (tout en respectant la limite de personnes accueillies sur le plan sécuritaire). Le nombre d'entretiens organisés devrait être en 2021 en hausse de 18% par rapport à 2020, en lien avec l'augmentation du nombre de mesures mises en place et une évolution de l'accueil des situations avec violences conjugales.

Objectifs 2022

- proposer une journée d'ouverture supplémentaire le dimanche ;
- réaliser 1.000 rencontres ;
- poursuivre le travail mené sur l'accueil des situations de violences conjugales ;
- renforcer la promotion de l'Espace de Rencontre dans un cadre conventionnel, pour augmenter la proportion d'activité conventionnelle et favoriser l'aspect préventif de ce dispositif ;
- poursuivre le partenariat de proximité avec le secteur municipal et associatif, pour faciliter l'organisation des rencontres avec sorties pour les familles concernées ;
- participer au réseau avec les Espaces de Rencontre parisiens, pour poursuivre le travail engagé avec les JAF de Paris et développer une meilleure collaboration autour des mesures qu'ils nous adressent ;
- participer aux réseaux franciliens des fédérations des Espaces de Rencontre (FFER, FENAMEF).

IV. BUDGETS PREVISIONNELS 2022

Le budget prévisionnel 2022 de l'association « **Association Olga Spitzer** » s'élève à :

Produits = 53.324.570 € / Charges = 53.365.368, il laisse apparaître un déficit de 40.798 € par manque de financement.

Les contributions volontaires en nature ne sont pas estimées. La vente de produits finis, de marchandises, prestations de services + produits de gestion courante (cotisations, dons, legs) (2.259.558 €) et la part des subventions d'exploitation (1.584.713 €) représentent respectivement 4 % et 3 % des recettes attendues. Les produits de la tarification s'élèvent à 49.057.798 € et représentent 92 % des recettes. Les dépenses de personnel s'élèvent à 40.951.396 € (incluant les impôts et taxes sur rémunération) et représentent 77 % des dépenses.

Le budget prévisionnel 2022 **du fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux** s'élève à 772.471 € (les contributions volontaires en nature ne sont pas estimées). La participation des usagers s'élève à 15.000 €) et la prestation de service de la CAF (375.790 €) représentent respectivement 6 % et 48 % des recettes. La part des subventions d'exploitation publiques (322.851 €) et représente 42 % des recettes attendues. (NB : Les visites en présence d'un tiers qui font dorénavant l'objet d'un marché public piloté par la DASES s'élèvent à 55.000 € soit 7 %).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 673.406 € (incluant les taxes et impôts sur rémunération) représentent 87 % des dépenses. La Maison des Liens Familiaux fait appel à des intervenants extérieurs dont le montant des honoraires s'élève à 10.405 € représentant 1 % des dépenses.

Le budget prévisionnel 2022 de l'activité du **Centre de Ressources** s'élève à 108.473 € (les contributions volontaires en nature ne sont pas estimées). La participation des usagers est nulle. La part des financements publics s'élève à 104.373 €, elle représente 96 % des recettes attendues.

Les frais de personnel (incluant les impôts et taxes sur rémunération) s'élèvent à 91.837 € et représentent 85 % des dépenses.

Le budget prévisionnel 2022 de l'activité de **L'Espace de rencontre** s'élève à 398.308 € (les contributions volontaires en nature ne sont pas estimées). La part des financements publics s'élève à 398.308 € (dont subventions d'exploitation publiques (159.323 €) et prestations de services de la Caf de Paris (238.984 €) représentent 100 % des recettes attendues.

Les frais de personnel (incluant les impôts et taxes sur rémunération) s'élèvent à 357.904 € et représentent 90 % des dépenses.

Le budget prévisionnel 2022 de l'activité de **Médiation Familiale** s'élève à 210.961 € (les contributions volontaires en nature ne sont pas estimées). La participation des usagers (15.000 €) représente 7% des recettes attendues. La part des financements publics s'élève à 195.961 € (dont subventions d'exploitation publiques (59.156 €) et prestations de services de la Caf de Paris (136.805 €) représentent 93 % des recettes attendues.

Les frais de personnel (incluant les impôts et taxes sur rémunération) s'élèvent à 172.046 € et représentent 82 % des dépenses.

Les documents financiers (budgets prévisionnels et Compte de résultats, bilan 2019) sont joints en annexes.

	MDLF	Centre Ressources	Espace Rencontre	Médiation Familiale
Charges				
60 - achats	5 850 €	1 485 €	2 183 €	1 940 €
61 - services extérieurs	20 042 €	2 204 €	9 019 €	8 217 €
62 - autres services extérieurs	50 327 €	10 224 €	18 800 €	19 239 €
63 - Impôts et taxes	60 342 €	8 339 €	32 277 €	14 926 €
64 - Charges du personnel	613 065 €	83 499 €	325 627 €	157 120 €
65 - autres charges de gestion	20 714 €	2 361 €	9 321 €	8 558 €
66 - charges financières				
67 - charges exceptionnelles			1 081 €	
68 - dotation aux amortissements	2 403 €	360 €		961 €
Total des charges	772 742 €	108 472 €	398 308 €	210 961 €
Produits				
70 - Prestations de service				
Prestations de services CAF de Paris	375 791 €	4 100 €	238 985 €	136 806 €
Participation familiales déductibles de la PS	15 000 €			15 000 €
Produit des activités annexes	4 100 €			
74 - Subventions d'exploitation				
Ministère de la Justice MF	11 500 €			11 500 €
Ministère de la Justice ER	87 871 €		87 871 €	
DFPE	207 800 €	99 658 €	62 142 €	46 000 €
MSA - MF	1 656 €			1 656 €
MSA - ER	1 593 €		1 593 €	
CAF (REAPP)	4 714 €	4 714 €		
FIPD	7 718 €		7 718 €	
75 - autres produits de gestion courante				
DASES	55 000 €			
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels				
78 - reprises sur amortissements et provisions				
79 - transfert de charges				
Total des produits	772 742 €	108 473 €	398 308 €	210 961 €